

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 14 décembre, à 16h, à huis clos par visioconférence.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Christian Bélisle, conseiller, Brigitte Chagnon, conseillère et mairesse suppléante, Pierrette Charette, conseillère, Raphaël Ciccariello, conseiller, Benoit Thibeault, conseiller, Pierre Rubaschkin, conseiller

SONT AUSSI PRÉSENTES : Caroline Dupuis, directrice générale par intérim et Karine Paquette, secrétaire multiservices

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 16h25.

2020.12.215

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020**
6. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 6.1 Avis de motion - Règlement 2020.156 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
 - 6.2 Présentation - Règlement 2020.156 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021
 - 6.3 Dépôt de l'extrait du registre public des déclarations de dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus par les élus
 - 6.4 Dépôt de la mise à jour des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus
 - 6.5 Résolution – Renouvellement de l'adhésion à Plein air Haute-Rouge pour 2021
 - 6.6 Résolution – Acceptation de la dépense en lien avec un système de conservation informatique
 - 6.7 Résolution – Proclamation de la Municipalité de La Macaza comme alliée contre la violence conjugale
 - 6.8 Résolution – Modification au contrat de Caroline Dupuis comme directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim
 - 6.9 Résolution – Embauches de chauffeurs sur appel pour les opérations hivernales 2020-2021
 - 6.10 Résolution – Embauche d'une secrétaire-réceptionniste sur appel
 - 6.11 Résolution – Adhésion à l'Union des municipalités du Québec et au Carrefour du capital humain 2021
 - 6.12 Résolution – Achat d'une publicité dans le guide de Tourisme Hautes-Laurentides
 - 6.13 Résolution – Aide financière à l'organisme Action bénévole de la Rouge pour les paniers de Noël 2020
 - 6.14 Résolution - Participation à l'appel d'offres regroupé de la MRC d'Antoine-Labelle pour obtenir les services en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux
 - 6.15 Résolution- Approbation de la dépense en lien avec l'inspection de l'église
 - 6.16 Résolution – Adhésion annuelle à la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

7. **TRÉSORERIE**
 - 7.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer
 - 7.2. Résolution – Approbation de la facture d'Hydro-Québec en lien avec les travaux dans la zone multi-activités
8. **LOISIRS ET CULTURE**
9. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
10. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
 - 10.1. Résolution – Approbation de la dépense en lien avec la formation en soudure pour les cols bleus
 - 10.2. Résolution – Approbation des dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local, volet Projet particulier d'amélioration – circonscription électorale (PAVL -PPA-CE)
 - 10.3. Résolution – Versement de la contribution gouvernementale TECQ 2019-2023
11. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 11.1. Résolution - Adoption du règlement numéro 46 de la RIDR ayant pour objet la création d'une réserve financière pour les imprévus et d'une réserve financière Fonds vert
12. **URBANISME**
13. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**
14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoit Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES
PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
9 NOVEMBRE 2020

2020.12.216

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2020

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.217

RÉSOLUTION - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 novembre 2020, la directrice générale par intérim est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 décembre 2020

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2021.156 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Je, Brigitte Chagnon, donne avis de motion qu'un règlement décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021 sera adopté lors d'une séance ultérieure du conseil municipal.

PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT 2021-156 DÉCRÉTANT LES TAUX VARIÉS DE TAXATION FONCIÈRE ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

La présentation du projet de règlement 2021-156 décrétant les taux variés de taxation foncière et de tarification des services municipaux pour l'exercice financier 2021 est effectuée par Caroline Dupuis, directrice générale par intérim.

DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DE DONNÉES, MARQUES D'HOSPITALITÉS ET AUTRES AVANTAGES REÇUS PAR LES ÉLUS

En conformité avec les dispositions de l'article 6 de la *loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la secrétaire-trésorière dépose un extrait du registre public des déclarations faites par un ou des membres du conseil municipal depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Puisqu'aucun don, marque d'hospitalité ou autre avantage n'a été déclaré par les élus au cours de la période visée, le registre est vierge.

DÉPÔT DE LA MISE À JOUR DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

En conformité avec les articles 357 et 358 de la *loi sur les élections et les référendums dans les Municipalités*, les membres du conseil municipal déposent une déclaration mise à jour divulguant leurs intérêts pécuniaires.

2020.12.218

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À PLEIN AIR HAUTE-ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de Plein air Haute-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE Plein air Haute-Rouge est un acteur important en ce qui concerne la promotion du plein air dans la Vallée de la Rouge;

CONSIDÉRANT QUE l'affiliation de la Municipalité doit être renouvelée pour l'année 2021 au coût de 1500 \$;

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été envoyée à la Municipalité par Plein air Haute-Rouge à cet effet;

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELLER l'affiliation de la Municipalité à Plein air Haute-Rouge.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02-629-00-970.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.219

RÉSOLUTION – ACCEPTATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC UN SYSTÈME DE CONSERVATION INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE la sauvegarde des fichiers électroniques de la Municipalité s'effectue actuellement au travers une plateforme externe;

CONSIDÉRANT QUE le système actuel de sauvegarde n'est pas adéquat parce que non complètement sécurisé advenant une défaillance de la plateforme externe;

CONSIDÉRANT QU'il est recommandé d'acquérir et d'installer un matériel de sauvegarde indépendant et efficace assurant la sécurité des fichiers informatiques du réseau de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'achat du matériel de conservation informatique, auprès d'Informatique des Vallées, totalise 774,79\$, incluant les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la dépense en lien avec l'achat d'un système de conservation informatique.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Entretien et équipements de bureau* portant le numéro de folio 02-130-00-527.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.220

RÉSOLUTION – PROCLAMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA COMME ALLIÉE CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE

CONSIDÉRANT QUE la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

CONSIDÉRANT QUE c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

CONSIDÉRANT QUE le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

CONSIDÉRANT QU'IL existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

CONSIDÉRANT QUE comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale.

Il est proposé par la conseillère madame Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la Municipalité de La Macaza alliée contre la violence conjugale.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.221

RÉSOLUTION – MODIFICATION AU CONTRAT DE CAROLINE DUPUIS COMME DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM JUSQU'À LA FIN DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE Madame Caroline Dupuis occupe les fonctions de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim depuis le 3 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'UN contrat de travail en ce sens, intervenu entre les parties, stipule une semaine de travail de 35 heures par semaine à effectuer;

CONSIDÉRANT QU'EN raison de la charge de travail soutenue que doit effectuer Madame Dupuis;

CONSIDÉRANT QUE les parties conviennent de rémunérer Madame Dupuis pour une semaine de 38 heures, qui reflète davantage la réalité, au même taux horaire et conditions de travail prévus au contrat;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon

Et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER le contrat de travail de Madame Dupuis pour qu'il reflète une rémunération de 38 heures par semaine de travail et ce jusqu'à la fin décembre 2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.222

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE CHAUFFEURS SUR APPEL POUR LES OPÉRATIONS HIVERNALES SAISON 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'équipe des travaux publics a connu depuis l'automne, des situations d'absence reliés notamment à la maladie, des retraits préventifs en raison de la COVID, des départs et des arrêts de travail ;

CONSIDÉRANT QU'EN période hivernale les opérations de déneigement demandent la disponibilité d'un minimum de deux employés de garde en tout temps;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidatures a été lancé pour combler deux postes de chauffeurs sur appel;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ayant posé leur candidature ne pouvait accorder des semaines entières de garde hivernale, et donc, la Municipalité devait retenir plus de candidatures que prévues;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, les candidatures de messieurs Sylvain Robidoux, Normand Lauzon et Éric Lévesque ont été retenues.

Il est proposé par le conseiller monsieur Pierre Rubaschkin

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER messieurs Sylvain Robidoux, Normand Lauzon et Éric Lévesque comme chauffeurs sur appel pour les opérations hivernales 2020-2021.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.223

RÉSOLUTION – EMBAUCHE D’UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE SUR APPEL

CONSIDÉRANT le départ en arrêt de travail de la secrétaire-réceptionniste, depuis le 2 novembre 2020, avec un retour indéterminé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité compte sur une secrétaire-réceptionniste sur appel pour assurer l’ensemble de la semaine de travail de 35h;

CONSIDÉRANT QU’UN appel de candidatures a été lancé pour recruter une secrétaire-réceptionniste sur appel supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE suite au processus de sélection, la candidature de madame Mélanie Gauthier a été retenue comme secrétaire-réceptionniste sur appel;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l’unanimité

D’EMBAUCHER Mme Mélanie Gauthier au poste de secrétaire-réceptionniste sur appel.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.224

RÉSOLUTION – ADHÉSION À L’UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) ET AU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est membre de l’Union des municipalités du Québec et adhère aux services du Carrefour du capital humain de l’UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit renouveler son adhésion pour l’année 2021 en payant la cotisation établie par l’UMQ;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l’unanimité

DE RENOUVELLER l’adhésion de la Municipalité de La Macaza à l’UMQ pour l’année 2021 et aux services du Carrefour du capital humain au montant de 4 335.28\$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Cotisations, associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

ADOPTÉE

2020.12.225 Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim
**RÉSOLUTION – ACHAT D'UNE PUBLICITÉ DANS LE GUIDE DE TOURISME HAUTES-
LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire promouvoir ses attraits touristiques;
CONSIDÉRANT QUE le Guide officiel des Hautes-Laurentides répertorie les attraits et les beautés de la région depuis 28 ans;
CONSIDÉRANT QUE le Guide officiel des Hautes-Laurentides est mis à jour chaque année;
CONSIDÉRANT QUE le Guide et la carte vélo sont distribués dans les kiosques touristiques de la région des Laurentides de même que dans les entreprises touristiques de la région;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat d'une publicité de ¼ de page dans le Guide touristique des Hautes-Laurentides 2021 et la carte vélo pour un montant de 684.10\$ incluant les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice général par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Contributions, organismes et autres* portant le numéro de folio 02-621-01-951.

ADOPTÉE

2020.12.226 Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim
**RÉSOLUTION -AIDE FINANCIÈRE À L'ORGANISME ACTION BÉNÉVOLE DE LA ROUGE
POUR LES PANIERS DE NOËL 2020**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Action bénévole de la Rouge a acheminé une demande de don à la Municipalité pour l'achat de denrées alimentaires pour la redistribution de paniers de Noël durant la période des Fêtes;
CONSIDÉRANT QUE des citoyens de La Macaza ont recours à l'aide alimentaire offerte par l'organisme Action bénévole de la Rouge;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ACCORDER une aide financière de mille dollars (1 000\$) à l'organisme Action bénévole de la Rouge pour les paniers de Noël.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02-702-90-970.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.227

RÉSOLUTION – PARTICIPATION À L'APPEL D'OFFRES REGROUPÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR OBTENIR LES SERVICES D'UNE FIRME EN INGÉNIEURIE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER ET LE CONTRÔLE DES MATÉRIAUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité participe au service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle suite à son adhésion à l'Entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC d'Antoine-Labelle;

CONSIDÉRANT QUE, pour l'année 2021, la Municipalité prévoit mettre en chantier 1 projet qui requière une surveillance de chantier ainsi qu'un contrôle des matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle a proposé aux municipalités participant au service d'ingénierie et ayant des projets à mettre en chantier en 2021 de se regrouper afin de lancer un appel d'offres pour obtenir les services d'une firme d'ingénierie pour de la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 934.1 du Code municipal du Québec des municipalités peuvent s'unir pour obtenir des services et déterminer les modalités de cette union;

CONSIDÉRANT les documents préliminaires d'appel d'offres préparés par la MRC d'Antoine-Labelle, incluant l'énoncé des besoins spécifiques de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité participe à un appel d'offres public regroupé afin d'obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux et que le processus de cet appel d'offres soit conduit par la MRC d'Antoine-Labelle et assujetti à son règlement sur la gestion contractuelle;

QUE les offres reçues soient évaluées en vertu du système de pondération et d'évaluation prévu à l'article 936.0.1.1 du Code municipal du Québec et que le comité de sélection soit composé de trois membres nommés par la directrice générale de la MRC, dont un représentant des municipalités participante;.

DE PARTICIPER à l'appel d'offres regroupé de la MRC d'Antoine-Labelle pour obtenir les services d'une firme en ingénierie pour la surveillance de chantier et le contrôle des matériaux.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.228

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC L'INSPECTION DE L'ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE l'Église de La Macaza fait partie du patrimoine de la Municipalité;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité évalue la possibilité d'acquérir l'Église;
CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent connaître l'état du bâtiment et les coûts de mise à niveaux avant de procéder à une éventuelle acquisition de l'Église;
CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissions pour procéder à l'inspection de l'Église;
CONSIDÉRANT QUE les élus ont retenus la soumission de EB Inspection de bâtiments au montant de 4 886.44\$ incluant les taxes applicables.

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense en lien avec l'inspection de l'Église.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus non affecté* portant le numéro de folio 55-99100-000.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.229

RÉSOLUTION – ADHÉSION ANNUELLE À LA CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX AGRÉÉS DU QUÉBEC (COMAQ)

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à la COMAQ, pour l'année 2021 pour Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, offre plusieurs avantages dans le cadre de son travail à la Municipalité, dont des rabais pour les formations, l'accès à des documents et des événements spécialisés en lien avec la gestion municipale;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'adhésion, à la COMAQ est de 530\$ pour une personne, plus les taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense en lien avec l'adhésion à la COMAQ pour la directrice générale par intérim, tel que présentée.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Cotisations, associations et abonnements* portant le numéro de folio 02-130-00-494.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis

2020.12.230

Directrice générale par intérim

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de novembre 2020 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 39 376.93\$

REMISES D.A.S. : 22 800.76\$

COMPTES PAYÉS AU 10 DÉCEMBRE 2020 : 129 179.41\$

PAIEMENTS AUTOMATIQUES : 6 792.16\$

PRÉLÈVEMENTS : 4 790.45\$

COMPTES FOURNISSEURS : 42 343.43\$

TOTAL : 245 283.14\$

Il est proposé par le conseiller monsieur Christian Bélisle

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de novembre 2020.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.231

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA FACTURE D'HYDRO-QUÉBEC EN LIEN AVEC LES TRAVAUX DE LA ZONE MULTI-ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite aménager son parc industriel (zone multi-activités) afin d'y attirer des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la Municipalité a conclu une entente avec Hydro-Québec, en octobre 2019, pour effectuer des travaux majeurs visant la mise en place d'installations électriques dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a dû suspendre les travaux de mise en place d'installations électriques dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signifié à Hydro-Québec, en février 2020, la suspension de la demande d'alimentation;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit, qu'en cas d'abandon des travaux, des coûts de 10 032.02\$, incluant les intérêts applicables, sont payables à Hydro-Québec;

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la facture d'Hydro-Québec en lien avec les travaux de la zone multi-activités.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte *Surplus non affecté* portant le numéro de folio 55-99100-000.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis

Directrice générale par intérim

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE ...)

2020.12.232

RÉSOLUTION – APPROBATION DE LA DÉPENSE EN LIEN AVEC LA FORMATION EN SOUDURE POUR LES COLS BLEUS

CONSIDÉRANT QUE la description de tâches du poste de « journalier chauffeur opérateur », dans la convention collective en vigueur jusqu'en décembre 2022, indique que ce dernier doit voir au bon état des véhicules et de leurs équipements incluant des travaux de maintenance et de mécanique de base;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut s'assurer que les « journalier chauffeur opérateur » de la voirie soient formés, entre autres, à l'initiation à la soudure;

CONSIDÉRANT QUE la formation sera donnée par Oxymax, directement au garage municipal de La Macaza, pour l'ensemble des cols bleus au coût de 1 879,90\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller monsieur Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la dépense pour la formation en soudure pour les cols bleus au montant de 1 879,90\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, Caroline Dupuis, directrice générale par intérim, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense qui sera imputée au compte *Formation et perfectionnement* portant le numéro de folio 02-320-00-454.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.233

RÉSOLUTION – APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX D'AMÉLIORATION RÉALISÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCAL, VOLET PROJET PARTICULIER D'AMÉLIORATION -CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PAVL-PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2020 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;

2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;

3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

CONSIDÉRANT QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Pierre Rubaschkin, appuyée à l'unanimité, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Macaza approuve les dépenses d'un montant de 31 388\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

2020.12.234

RÉSOLUTION –VERSEMENT DE LA CONTRIBUTON GOUVERNEMENTALE TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller monsieur Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

HYGIÈNE DU MILIEU

2020.12.235

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 46 DE LA RIDR AYANT POUR OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR IMPRÉVUS ET D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE FONDS VERT

CONSIDÉRANT QU'UNE réserve financière pour imprévus, laquelle est créée par la RIDR pour parer à tout accident ou incident susceptible d'avoir un effet sur la qualité de

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2020

l'environnement ou à l'occasion des activités de la RIDR liées à la gestion de matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE le montant projeté de la réserve financière pour imprévus est équivalent à cinq pourcent (5 %) des revenus annuels de la Régie; cette réserve sera constituée sur une période de cinq (5) ans, et ce, à partir de 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE réserve financière appelée Fonds Vert, a été créée afin de pourvoir aux développements de la Régie et aux opportunités à venir, notamment par la recherche, en plus de viser l'atteinte des objectifs du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE le montant projeté de la réserve financière Fonds Vert est de deux cent mille dollars (200 000 \$); cette réserve sera constituée sur une période de cinq (5) ans, et ce, à partir de 2021, pour un montant annuel de quarante mille dollars (40 000 \$);

CONSIDÉRANT QUE les réserves financières sont créées au profit de l'ensemble des villes et municipalités sur le territoire desquelles la Régie a compétence;

CONSIDÉRANT QUE pour pourvoir à la constitution des réserves, des quotes-parts spéciales, lié au service de l'enfouissement, seront ajoutées au budget annuel de la Régie pour une période de cinq (5) ans, ensuite elles seront renflouées au fur à mesure qu'elles seront sollicitées;

CONSIDÉRANT QUE la durée de ces réserves financières doit ainsi être maintenue pendant toute la durée initiale de l'Entente intermunicipale relative à la Régie intermunicipale des déchets de la Rouge (2020) et toute période de prorogation ou renouvellement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU'À l'échéance du délai ci-haut mentionné, les sommes disponibles seront partagées aux municipalités membres sur la base du tonnage enfoui des cinq (5) dernières années de fonctionnement du site, le tout en conformité avec l'ARTICLE 25 de l'entente intermunicipale.

Il est proposé par la conseillère madame Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement numéro 46 de la RIDR ayant pour objet la création d'une réserve financière pour Imprévus et d'une réserve financière Fonds vert.

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS

2020.12.236 **RÉSOLUTION-LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par la conseillère Brigitte Chagnon
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 17h02

ADOPTÉE

Caroline Dupuis
Directrice générale par intérim